CET - 065M
C.P. – P.L. 70
Formation et emploi

Comité Logement Beauharnois

600 Ellice, local 105,
Beauharnois, Qc, J6N 3P7
Tél : 450-429-3000 Fax : 450-429-3007
Courriel : clbeauharnois@gmail.com

Risquer la dignité humaine c'est…

Risquer de retirer le peu du petit qu'ils n'ont pas !!

Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 70,

Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi

LE COMITÉ LOGEMENT BEAUHARNOIS

Présenté à la Commission de l'économie et du travail du Québec

Février 2016

Table des matières

Introduction 3

Projet de loi 70 et impacts sur les ménages locataires 4

Projet de loi 70 : une mesure inadaptée et inacceptable 5

Un pouvoir de règlementer discrétionnaire, arbitraire et disproportionné 6

Conclusion 7

ANNEXE 1 8

Introduction

(Loi visant à permettre une meilleure prise de l'état sur le dos des moins nanties, de contraindre et d'exiger l'intégration à l'emploi, en risquant davantage l'appauvrissement.CLB)

Le Comité Logement Beauharnois est un groupe de défense collective des droits des locataires. Une grande proportion de la clientèle desservie est une clientèle vulnérable et sous le seuil de la pauvreté. L'appauvrissement de la population locataire est un enjeu criant, amenant plusieurs problématiques importantes. Notre organisme lutte sans relâche à l'amélioration des conditions de vie et des logements des ménages locataire sur sont territoire, afin de mener des actions concrètes et positives sur les localiers dans le besoin.

Le Bomité Logement Beauharnois a tenu à rédiger cet avis puisqu'il voit dans le projet de loi 70 une entrave au droit à un revenu décent et au droit au logement.

Les changements que veut instaurer le projet de loi n° 70 sur la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles auraient d'importants impacts dans la vie des personnes parmi les plus pauvres de la société québécoise. C'est majoritairement auprès de ces personnes que nous intervenons au quotidien, lorsque celles-ci se trouvent sans ressource face à la présence de vermine ou de moisissures dans leur logement, à du harcèlement ou de la discrimination de la part de propriétaires, à des hausses de loyer corsées qui menacent la satisfaction de leurs besoins de base, à des reprises de logement de mauvaise foi ou des conversions en condos qui fragilisent leur droit au maintien dans les lieux.

Le droit à un logement sain, bon marché, accessible et sécuritaire est une véritable course à obstacle en l'absence d'un contrôle universel et obligatoire des loyers, d'un code provincial du logement et d'un accès équitable et dans des délais raisonnables à la Régie du logement pour les locataires. Forcer des personnes à réintégrer le marché de l'emploi en menaçant de couper leur chèque d'aide sociale vient ajouter une contrainte supplémentaire, et de taille, au droit à un logement convenable pour l'ensemble des locataires. L'aide sociale est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes un niveau de vie décent. Aller à l'encontre de ce principe, c'est violer

les droits et libertés fondamentales de la personne.

Face à l'appauvrissement grandissant des ménages locataires, ce qu'il nous faut actuellement est une loi qui soutienne un revenu juste, équitable, sans préjugé et sans discrimination. Recevoir un chèque d'aide sociale est un droit et ne devrait pas être une course à obstacles conditionnelle. Le revenu de dernier recours doit plutôt être bonifié, son accès et les services offerts devraient plutôt être renforcés pour favoriser une réelle transition durant une période difficile. Vous avez encore le pouvoir de corriger la situation.

Projet de loi 70 et impacts sur les ménages locataires

Un projet de loi qui porte atteinte aux droits des personnes

Ce projet de loi va tout d'abord à l'encontre de différents droits intégrés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont le Canada et le Québec sont signataires, en particulier le droit à un niveau de vie suffisant pour soi et sa famille, ainsi que le droit d'exercer un travail librement choisi.

Imposer des pénalités financières aux personnes qui refuseraient des mesures d'Emploi-Québec ou qui ne seraient pas en mesure de respecter les exigences d'un programme, va à l'encontre des objectifs de plusieurs politiques gouvernementales (La politique de lutte à l'itinérance, la Loi visant à mettre fin à la pauvreté et même du programme de l'aide sociale). Si le gouvernement va de l'avant avec des pénalités au chèque d'aide sociale, il s'agirait d'un recul en matière de droits humains et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un projet de loi qui appauvrira davantage les ménages locataires

Les prestations d'aide sociale sont déjà loin d'être suffisantes, ne permettant à peine d'assurer la moitié des besoins essentiels. Dans un contexte où les loyers ont augmenté de 47% depuis 2000, ajouter une pression financière supplémentaire sur les ménages locataires les plus pauvres dépasse l'entendement. Considérant que la prestation de base d'aide sociale est de 623$ et que le loyer moyen au Québec en 2015, pour un logement d'une chambre à coucher, était de 638$, c'est un casse-tête impossible pour un ou une locataire d'arriver avec -15$ restant pour ses autres besoins de base.

Les ménages locataires sont étranglés par les augmentations abusives de loyer qui se répètent année après année en l'absence d'un contrôle obligatoire des loyers. Le fait de consacrer une proportion trop importante de son revenu au logement a des répercussions gravement préoccupantes sur la santé des ménages locataires. Par ailleurs, dans son rapport de 2015, la Direction de la Santé Publique de Montréal fait un lien direct entre le taux

d'effort[1] et la santé des ménages locataires. Selon ce rapport de la DSP[2], le quart des locataires qui consacrent plus de 30% de leur revenu au loyer (50 000 ménages) rapportent avoir manqué de nourriture dans la dernière année.

Payer trop cher pour se loger contraint certaines personnes à demeurer dans un logement insalubre, faute de pouvoir trouver un logement adéquat à prix abordable. Toujours selon la DSP de Montréal, les ménages locataires montréalais consacrant plus de 30% de leur revenu au logement sont plus nombreux à vivre dans des logements présentant des problèmes liés à l'infiltration d'eau et aux moisissures. Il est clair qu'il y a un lien direct entre le taux d'effort, la salubrité des logements et la santé des ménages locataires.

Ces statistiques font écho aux situations que vivent les locataires au quotidien et pour lesquelles ils et elles consultent un comité logement ou une association de locataires.

Ce dont les ménages les plus démunis ont besoin actuellement, ce n'est pas de contraintes supplémentaires, mais bien d'une bonification des prestations d'aide sociale et de solidarité sociale, pour tous et toutes.

[1] Pourcentage des revenus dédié au paiement du loyer.
[2] Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015 : http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/publications/publications_resume.html?tx_wfqbe_pi1[uid]=1957

Projet de loi 70 : une mesure inadaptée et inacceptable

Un projet de loi basé sur des préjugés

La mise en place de mesures coercitives pour forcer des prestataires à participer à des mesures d'employabilité se fonde selon nous sur une analyse fausse selon laquelle les prestataires ne souhaitent pas travailler.

Il est faux de penser que les prestataires ne font pas les efforts pour trouver du travail ou qu'ils souhaitent demeurer à l'aide sociale. Le niveau de l'aide est tellement insuffisant pour combler les besoins de base des personnes qu'on peut douter que quelqu'un veuille y demeurer longtemps. En revanche, le niveau insuffisant des prestations est en lui-même un obstacle à l'intégration à l'emploi : parce que les prestataires sont dans des situations de survie quotidienne, ayant du mal à s'alimenter, à payer leur loyer, à avoir accès aux transports (notamment en région) ou à Internet (devenu si nécessaire pour trouver un emploi) et bien d'autres commodités et obligations de la vie.

Un projet de loi avec des mesures inadaptées et insuffisantes

Les mesures actuellement existantes ne sont pas toutes adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de pré-employabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande.

L'ajout de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins. Au final, il semble qu'on va seulement déplacer les budgets d'un groupe de prestataires à un autre. Dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit de résultat significatif. Objectif Emploi cherche à provoquer un retour au travail rapide, quelle que soit la qualité du travail. Forcer les personnes sans tenir compte de leur situation et de leurs besoins dans un programme ne les aidera pas davantage à retourner sur le marché de l'emploi, ni à améliorer leurs conditions de vie. Dans la logique du projet de loi 70, la réinsertion sur le marché de l'emploi ne peut être laissée qu'à la responsabilité des personnes. Or, celles-ci n'ont pas de contrôle sur les causes de leur situation de pauvreté, par exemple, la conjoncture économique, le taux de chômage, la répartition de la richesse ou encore la flambée des coûts des loyers en l'absence d'un contrôle obligatoire. Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base, ce n'est pas acceptable.

Ainsi, le programme Objectif Emploi semble servir d'abord et avant tout les besoins du secteur de l'emploi plutôt que de venir en aide aux personnes en situation de précarité et d'exclusion socioéconomique.

Un pouvoir de règlementer discrétionnaire, arbitraire et disproportionné

Un des aspects les plus problématiques parmi les modifications à la Loi d'aide aux personnes et aux familles qu'introduit le projet de loi 70, est que la teneur concrète de l'application du programme Objectif emploi sera déterminé par règlement. Des pans entiers du programme, précisément les éléments qui auront des incidences majeures sur les conditions de vie des personnes (montant des allocations, pénalités, critères d'exemption, ce que constitue un emploi « convenable », etc.), seront laissés au pouvoir discrétionnaire du ministre, sans être soumis à un réel processus de délibération démocratique.

Le projet de loi 70 offre un pouvoir discrétionnaire complètement démesuré, ce que nous considérons inacceptable. Pour cette raison ainsi que pour toutes les autres mentionnées dans cet avis, Le Comité Logement Beauharnois demande, tout comme la Coalition Objectif Dignité, le retrait pur et simple du projet de loi 70.

Conclusion

Pour toutes les raisons étayées dans ce mémoire, Le Comité Logement Beauharnois joint sa voix à celles des membres de la Coalition Objectif Dignité, formée d'une vingtaine d'organismes et appuyée par plus de 200 groupes, associations, syndicats et regroupements nationaux, qui revendiquent:

- **Que le MTESS retire le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;**
- **Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;**
- **Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales;**
- **Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.**

Le Comité Logement Beauharnois aurait souhaité une réforme de l'aide sociale qui réponde aux besoins des ménages les plus démunis et visant à leur assurer des conditions de vie décentes de façon durable.

ANNEXE 1

Comité Logement Beauharnois

Présenté à la Commission de l'économie et du travail du Québec

Février 2016

Risquer la dignité humaine c'est…

Risquer de retirer le peu du petit rien qu'ils n'ont pas !!

Mémoire présentée dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 70,

Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi

(Loi visant à permettre une meilleure prise de l'état sur le dos des moins nanties, de contraindre et d'exiger l'intégration à l'emploi, en risquant davantage l'appauvrissement.CLB)

Le Comité Logement Beauharnois est un groupe de défense collective des droits des locataires. Une grande proportion de la clientèle desservie est une clientèle vulnérable et sous le seuil de la pauvreté. L'appauvrissement de la population locataire est un enjeu criant, amenant plusieurs problématiques importantes. Notre organisme lutte sans relâche à l'amélioration des conditions de vie et des logements des ménages locataire sur sont territoire, afin de mener des actions concrètes et positives sur les localiers dans le besoin.

Pauvreté et logement

Pour les allocataires demandeurs d'un revenu de dernier recours qui sert en très grande partie à répondre aux besoins fondamentaux, tels que la sécurité, alimentaire, logement et vestimentaire. Les locataires ayant un revenu sous le seuil de la pauvreté, sont déjà en mode survie en tranchant chaque mois entre le paiement de leur loyer, marger et entretenir la famille. Malheureusement le revenu de dernier recours ne couvre même pas tous les besoins fondamentaux de base de l'être humain.

(Les ménages locataires sont étranglés par les augmentations abusives de loyer qui se répètent année après année en l'absence d'un contrôle obligatoire des loyers. Le fait de consacrer une proportion trop importante de son revenu au logement à des répercussions gravement préoccupantes sur la santé des ménages locataires. Par ailleurs, dans son rapport de 2015, la Direction de la Santé Public de Montréal fait un lien direct entre le taux d'effort1 et la santé des ménages locataires. Selon ce rapport de la DSP2, le quart des locataires qui consacrent plus de 30% de leur revenu au loyer (50 000 ménages) rapportent avoir manqué de nourriture dans la dernière année. RCLALQ)

Ce que propose le projet de loi 70

(Risquer de retirer le peu du petit rien qu'ils non pas !!)

Priver davantage de leur dignité la population à faible revenu, pour tenter d'en faire profiter les coffres de l'état.

L'état souligne le manque de contrôle des demandes de revenu de dernier recours, accusant une grande partie des demandeurs de paresse, profitant du système et coutant d'énormes sommes d'argent à la population.

La réalité étant que les gens ayant plus de pouvoir au sain de notre collectivité, ont bien su profiter du coffre économique de la population. Fraude, collusion et avantage d'impôt ne semblent guère qui que ce soit, mais c'est de cette façon que la population s'appauvrit davantage de jour en jour. Maintenant nous mettons la faute sur des gens sans presque qu'aucun pouvoir économique et social. Mettant la contrainte et la responsabilité sur le dos des demandeurs d'aide sociale.

Nous sommes d'avis que présentement le gouvernement en place vise davantage les faiblesses pour expliquer les coupures et contraintes au lieu de viser sur les forces de sa population.

Un plan de réforme concernant l'aide de dernier recours est évidemment nécessaire, pour l'inclusion de l'ensemble de la population à une contribution économique.

Paer contre nous doutons des interventions de l'état visant à contraindre d'avantage les gens qui en on le plus besoin.

Nous ne sommes pas accord à voir du positif à court, moyen et long terme sur cette réforme. Au lieu de croire, que c'est compression sociale et discriminatoire aura des affects bénéfiques pour notre économie sociale à long terme.

Nous sommes en droit de privilégier des méthodes plus positives afin d'intervenir. Éduquer, soutenir, valoriser et sensibiliser la population sur la question de l'employabilité s'avère une situation bénéfique

Infuser au lieu de compresser

Bonifier au lieu de couper. Amener à voir les demandeurs qu'ils ont le pouvoir et les moyens de sortir de ce cercle vicieux qui est la pauvreté même.

La réforme devra considérer

L'infusion de sommes supplémentaires, pour l'évaluation des nouvelles demandes. Pour donner davantage de formation aux agents sur le terrain, afin d'avoir une meilleure perspective de la clientèle. Des sommes supplémentaires pour assurer des suivis rapprocher et concret pour les demandeurs par des agents ressources.

Augmenté le revenu des nouveaux demandeurs lorsqu'il adhère volontairement au programme d'employabilité, pour facilité l'inclusion a l'emploie ainsi leur donner le pouvoir supplémentaire de vouloir s'en sortir.

Mettre en place des équipes d'intervenant qualifier dans le processus du programme, pour faciliter le soutien et l'encadrement des demandeurs.

Contrainte et restriction

Si l'état doit parler des restrictions et contraintes, il devra s'agir des critères inacceptables présentement proposé dans cette réforme du projet de loi 70.

L'état ne devrait pas avoir un tel pouvoir de porter préjudice à aucun statut social de la population. Il ne devra pas avoir le pouvoir de contraindre les gens vulnérables de se déraciner de leurs communautés sociales, de leur vie de quartier, leur ville et en outre souvent leur seul repère social. Cela dans un seul but bien précis; répondre aux critères et demandes irrationnelles du gouvernement qui croit que ce genre d'intervention sera rentable pour notre économie.

Conclusion

Humain et société

L'être humain et la société ont besoin d'intervention positive afin d'évoluer. L'oppression et la contrainte ne visent en rien cette évolution et la dignité humaine

profité de la faiblesse des gens les plus vulnérables pour retrancher et sauvé de l'argent. Les coupures des services sociaux, les services aux moins bien nanties et finalement espérer voir du positif a long terme !?

Il est un non-sens pour notre organisme de demander a des gens déjà a terre et épuiser, de se relever rapidement, avec les blessures, la peur et avec de moins en moins de soutien social et moins de soutien de l'état et sous menaces d'être coupé et mis a la rue.

L'appauvrissement de la population est encore plus à craindre avec un nouveau projet de loi tel que la 70. Ce projet de loi met davantage à risque d'itinérance, des problèmes de logements et social.

Ce qui nous laisse fortement craindre que le pire soit inévitablement à venir.